

TESTS D'ENTRÉE AU CFMI RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2026

Les conditions d'entrée au CFMI

Pour entrer au CFMI, il est nécessaire de posséder une identité artistique solide, une bonne maîtrise technique de son instrument et de sa voix, une maturité suffisante ainsi que la motivation de se former en vue de travailler avec des enfants et d'autres publics.

Il faut en outre être titulaire du baccalauréat (ou d'un titre admis en équivalence) et justifier de deux années d'études supérieures ; ou avoir exercé une activité professionnelle permettant la validation d'acquis antérieurs.

Des dérogations sont possibles en fonction des parcours des candidats¹.

Les tests d'entrée

Le recrutement a lieu suite à l'examen d'un dossier et à des tests qui comprennent : des épreuves écrites, des épreuves instrumentales et vocales, individuelles et collectives, ainsi qu'un entretien. Ces différents moments ont pour objectifs de permettre au jury d'apprécier les qualités musicales des candidats, leur sens de l'écoute et du jeu collectif, leur culture, leur capacité à communiquer, leur motivation à entrer en formation. Il n'y a pas d'épreuve éliminatoire.

Le CFMI organise une session de recrutement en mai ; et parfois d'autres en juillet et/ou septembre. Les épreuves se déroulent sur une seule journée. L'inscription au CFMI n'est définitive qu'après l'inscription administrative à l'université de Lille.

Conseils pour vous préparer

- Préparez un programme, vocal et instrumental, véritablement musical, où vous êtes à l'aise, qui vous mette en valeur et qui soit le reflet de votre personnalité artistique. Il n'y a pas d'esthétique musicale imposée ou interdite.
- La voix est un outil indispensable au musicien intervenant. Entraînez-vous, à chanter et à déchiffrer. Acquérez suffisamment de technique vocale et d'aisance corporelle pour être capable d'interpréter une chanson devant un public.
- Les relevés rythmiques, mélodiques, harmoniques et le déchiffrage nécessitent une maîtrise minimale de l'écrit musical. Adressez-vous le cas échéant à un conservatoire ou une école de musique afin d'être orienté vers des cours adaptés à votre projet.
- Le jury sera attentif à vos capacités relationnelles. Multipliez les expériences qui préparent au partage et à la transmission (encadrer des groupes d'enfants, animer des ateliers, diriger un chœur ou un ensemble, pratiquer la musique en groupe, danser...).
- Explorez des univers culturels et artistiques variés, par l'écoute, par le jeu, par la fréquentation de concerts, par des pratiques diverses. Le champ est vaste : musiques contemporaines et actuelles, musiques anciennes, musiques traditionnelles européennes ou non, musiques expérimentales, musiques improvisées, musique électroacoustique, chanson... Intéressez-vous également aux autres arts.
- Informez-vous sur le métier de musicien intervenant par des rencontres et des lectures afin de conforter votre projet et de vous engager en connaissance de cause dans cette formation qui est à vocation professionnelle.

¹ Le genre masculin appliqué aux pronoms ou aux noms (*candidat, étudiant...*) est employé de façon générique dans le but de ne pas alourdir le texte. Il doit évidemment se comprendre comme incluant tous les genres.

DESCRIPTIF DES ÉPREUVES

(mise à jour 19 février 2026)

Calendrier général des tests – Session 1

- Dépôt des candidatures sur la plateforme *eCandidat* du 16 mars au 26 avril 2026 ;
- Examen des dossiers et convocation des candidats admissibles entre le 27 et le 29 avril 2026 ;
- Épreuves orales d'admission entre le 6 et le 21 mai 2026.

DOSSIER DE CANDIDATURE / ADMISSIBILITÉ PIÈCES À FOURNIR AVANT LE 26 AVRIL 2026

Outre les renseignements administratifs et les justificatifs de diplômes, de formations ou d'expériences professionnelles à déposer sur la plateforme *eCandidat*, le candidat fournira deux vidéos et un document écrit.

- 1 Vidéo où le candidat présente un chant et 1 vidéo où le candidat présente une pièce instrumentale (ou un 2^e chant pour les non-instrumentistes).
*Chaque vidéo de 10 minutes et 2 GO maximum. Format MP4 préférable.
Nommer le fichier : « NOM Prénom – chant et/ou instrument ».*
- 1 document de présentation où le candidat explicite ses choix de répertoire (chant et instrument) ainsi que les conditions de réalisation des enregistrements.
Document au format PDF de préférence. 1 page. Nommer le fichier « NOM Prénom – présentation ».

Recommandations pour le choix du programme

- Le programme doit obligatoirement comporter une interprétation vocale. Les instrumentistes présenteront également une pièce avec leur instrument. Les chanteurs non instrumentistes présenteront deux chants de styles différents, dont l'un au moins en langue française.
- Le programme peut relever de tout type de répertoire et d'esthétique : classique, contemporain, jazz, chanson, musique traditionnelle, compositions ou arrangements personnels, etc. Choisissez de réelles pièces musicales et non des études technique ou des pièces « de concours ».
- Le programme musical que vous présentez doit permettre au jury d'apprécier votre personnalité artistique et votre capacité à chanter, jouer, interpréter ; et éventuellement à accompagner ou improviser.
- Vous pouvez jouer ou chanter *a cappella*, être accompagné par un ou plusieurs musiciens, un *play-back*, ou vous accompagner vous-même, à condition que la recommandation suivante soit respectée...

Recommandations techniques

- Les vidéos doivent permettre de vous voir et vous entendre distinctement. Évitez les coupures et les montages, soyez attentif au cadrage et à la prise de son.
- Le jury sera compréhensif quant à la qualité technique des enregistrements. Les vidéos serviront uniquement dans le cadre de l'entrée au CFMI et ne seront en aucun cas communiquées à des tiers ou diffusées.
- Les deux documents seront transmis par le biais d'un service du type *Framadrop*, *WeTransfer* ou *FileSender*. Ils seront adressés avant le 26 avril 2026 aux deux personnes ci-dessous :
 - Pascal LAMBRECQ (pascal.lambrecq@univ-lille.fr) – 06.72.57.05.32
 - Philippe POISSON (philippe.poisson@univ-lille.fr) – 06.70.67.82.52

En cas de difficultés, vous pouvez envoyer un mail ou laisser un message téléphonique.
N'attendez pas le dernier moment pour vos envois !

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION (en présentiel)

Les candidats convoqués aux épreuves d'admission seront prévenus individuellement

Nota : les épreuves se déroulent sur une seule journée. Les durées des épreuves décrites ci-dessous sont indicatives. Il n'y a pas d'épreuve éliminatoire.

Exercices d'écoute – épreuve écrite (30 minutes)

Relevés rythmiques, mélodiques, harmoniques et commentaire d'écoutes à partir d'enregistrements (extraits d'œuvres issues de répertoires divers).

Épreuve orale individuelle (20 minutes)

- Interprétation *a cappella* d'une mélodie après un temps de préparation de 15 minutes où le candidat pourra s'aider d'un clavier (fourni) et/ou de l'instrument de son choix ;
- Prestation devant le jury : chaque candidat recevra des instructions personnalisées pour préparer cette épreuve (jouer, chanter tout ou partie de son répertoire avec des consignes d'interprétation particulières, présentation d'un répertoire complémentaire de celui présent sur la vidéo, etc.) ;
- Échange avec le jury au cours duquel il pourra être demandé au candidat de mémoriser et restituer un fragment musical, d'improviser, d'harmoniser... afin de cerner sa maîtrise instrumentale et vocale, son aisance et sa « réactivité ».

Épreuve collective d'apprentissage de chanson (10 minutes)

Il s'agit d'apprendre oralement un chant au groupe formé par les autres candidats et d'en mener une interprétation musicale. La partition du chant est donnée en fin de matinée, le candidat dispose d'un temps de préparation. Il peut s'aider d'un piano ou de son propre instrument pendant la préparation comme pendant l'épreuve elle-même.

Épreuve collective d'improvisation (30 minutes)

Après un temps de préparation, les candidats se livrent à une improvisation collective libre, dans l'esprit de la musique expérimentale. Le déroulement de la séquence est ensuite analysé collectivement par les candidats eux-mêmes. Le jury peut proposer d'autres moments d'improvisation dans diverses configurations.

Entretien individuel (15 minutes)

Chaque candidat est amené à s'exprimer sur son parcours et son expérience, sur ses motivations, sur ce qu'il attend de la formation, sur sa connaissance du métier de musicien intervenant ainsi que sur sa culture générale et musicale.

Les résultats de l'admission sont communiqués individuellement aux candidats par courrier électronique à l'issue de la session de tests. En cas de refus, le jury motive sa décision et formule des recommandations (compléments de formation, conseil de réorientation) aux candidats non retenus.

Tenez-vous informé des modalités d'inscription et des contenus de la formation sur les sites de l'université de Lille (www.univ-lille.fr) et du CFMI (<https://cfmi.univ-lille.fr/>).

Accès à la plateforme eCandidat :
<https://ecandidat-2026.univ-lille.fr/#!offreFormationView>